



**VILLE DE
MAS BLANC DES ALPILLES**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision N°1

5.2 Servitudes d'utilité publique

5.2.2 Liste des servitudes

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13057 Mas-Blanc-des-Alpilles

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDE</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/864	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château de Mas-Blanc-des-Alpilles	MI : Château de Mas Blanc des Alpilles ses façades et les toitures, le portail en fer forgé, le vestibule et l'escalier avec sa rampe en fer forgé figurant au cadastre section B sous le n°73 d'une contenance de 37a 32ca		27/07/1978
AC1/17/865	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Mas Vaillen ou Mas Gaudibert	MI : Mas Vaillen ou Mas Gaudibert, en totalité, y compris les papiers peints du salon au rez-de-chaussée et des deux chambres à l'étage, ainsi que les façades et les toitures des communs et bâtiments annexes, le jardin de buis avec les portails, les murs de clôture et autres éléments constituant le jardin; situé chemin de Rousty figurant au cadastre section B, sur les parcelles 146 et 241 d'une contenance respective de 7a 90ca et 13a 70ca.		27/11/1995

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

<i>Identifiant DDE</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS1/18/1811	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Captage de "La Rode"	Protection du forage d'alimentation en eau potable de "La Rode"	Arrêté préfectoral du 11/02/08	11/02/2008

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDE</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 fevrier 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 fevrier 1992	14/02/1992

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDE</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/2340	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Mas-Blanc-des-Alpilles	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	